

## VERSION NON AMENDÉE

### GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – RECOMMANDATION

<i>À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé</i>	<b>Date</b> 29.04.2020	<b>Heure</b> 12h32	<b>Numéro</b> 20.136	<b>Département(s)</b> DSRS
	Annule et remplace			

<b>Auteur(s) : Groupe PopVertsSol</b>
<b>Titre : Quelle reconnaissance pour le personnel des institutions de soins engagé dans la lutte contre le Covid-19 ?</b>
<b>Contenu :</b> <p>Pendant la période de la crise du Covid-19, la prise en charge des patients atteints par ce virus a soumis notamment le personnel soignant, quel que soit son lieu d'activité (RHNe, EMS, NOMAD), à des conditions de travail que l'on peut qualifier d'extrêmes, provoquant pour beaucoup un stress et une fatigue intenses, souvent accompagnés d'un bouleversement de leur vie privée.</p> <p>C'est pourquoi le groupe PopVertsSol demande qu'une gratification extraordinaire de l'ordre de 1'000 francs (au prorata du taux d'activité) ou l'équivalent en jours de congés compensatoires soit attribué au choix des personnes directement confrontées à des patients atteints, ou suspectés de l'être, par le Covid-19, ceci en plus du rattrapage des heures supplémentaires effectuées ou de leur paiement selon la CCT Santé 21.</p> <p>Le groupe PopVertsSol demande également que le Conseil d'État reprenne rapidement les réflexions sur les conditions-cadres de travail du personnel soignant, afin de bénéficier à l'avenir d'un personnel qualifié en suffisance. Il s'agira dès lors d'aborder ces réflexions sous l'angle de la plus-value apportée par ses prestations et non principalement de ses coûts.</p> <p>Le groupe PopVertsSol tient d'ores et déjà à remercier vivement le personnel soignant et de manière générale le personnel des institutions de soins, le service de la santé publique et le Département des finances et de la santé de leur engagement conséquent et constant, ainsi que de la réponse adaptée et efficace qu'ils ont pu apporter à la lutte contre le Covid-19, en assurant à la population les soins professionnels indispensables.</p>
<b>Développement (facultatif) :</b> <p>Pendant la phase aiguë de la crise du Covid-19 que nous venons de traverser, la prise en charge des patients atteints par le Covid-19, ou suspectés de l'être, a soumis notamment le personnel soignant, quel que soit son lieu d'activité (RHNe, EMS, NOMAD), à des conditions de travail que l'on peut qualifier d'extrêmes, provoquant pour beaucoup un stress et une fatigue intenses, souvent accompagnés d'un bouleversement de leur vie privée.</p> <p>À titre d'exemples, voici quelques-unes des difficultés cumulées auxquelles le personnel des institutions de soins a été confronté :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>– mise en danger de sa santé par un risque de contamination, limitation de l'utilisation du matériel de protection par crainte de rupture de stock, directives de protection modifiées presque quotidiennement ;</li><li>– risque et crainte de contaminer les autres patients et sa propre famille ;</li><li>– capacité d'adaptation sollicitée à son maximum : nouveaux processus de travail, nouveaux cahiers des charges et bouleversement des équipes ;</li><li>– responsabilité accrue pour le personnel infirmier et médical face à des patients souvent très instables, particulièrement dans les unités comme les urgences, les soins intensifs ou les unités spéciales Covid-19, dans une situation inédite. À cela s'ajoute un devoir d'encadrement, de formation et de supervision des collaborateurs venus en renfort, internes ou non à l'institution (collègues non spécialisés, armée, protection civile, etc.) ;</li><li>– épuisement émotionnel, malgré l'espace de parole Covid-19 mis en place au RHNe, avec la collaboration du CNP ;</li><li>– communication difficile avec les familles dans des conditions inédites ;</li><li>– sont venues s'ajouter, à mi-mars, les conséquences de la levée par le Conseil fédéral des articles de la Loi sur le travail concernant la durée du temps de travail et de repos.</li></ul>

La population a pris la mesure de l'engagement sans faille du personnel de nos institutions de soins, en émettant de nombreux signes de reconnaissance.

Qu'en est-il des institutions de soins elles-mêmes et du canton ?

À notre connaissance, un seul signe a été donné, le 31 mars, par le Conseil d'État neuchâtelois, en finançant dès le 1<sup>er</sup> avril, au lieu de décembre 2020, la revalorisation de la grille salariale de la CCT Santé 21 de 1,2%. Cette augmentation était prévue pour 2020 au plus tard dans le protocole d'accord datant d'octobre 2016. À noter que cela représente environ 50 francs à 80 francs par mois à temps plein.

Nous saluons ce geste, même s'il n'est pas une réponse spécifique à l'effort extraordinaire fourni dans la lutte contre le Covid-19 et ne résout pas la problématique de la revalorisation globale des professions de santé. Ceci d'autant plus que, le lendemain, ce même personnel à bout de souffle recevait la nouvelle de Prévoyance.ne : le taux de rémunération de leurs avoirs dans la caisse de pensions passait de 1,5% à 0%.

De plus, fin avril déjà, les cantons ont repris les activités non urgentes, ce qui signifie réorganiser les institutions pour accueillir de nouveaux patients, notamment chirurgicaux, tout en gardant le niveau d'alerte élevé en cas de recrudescence des cas Covid-19, ne laissant ainsi aucun répit au personnel pour récupérer de la fatigue et du stress subis.

C'est pourquoi le groupe PopVertsSol demande que des mesures concrètes soient prises par le Conseil d'État et les institutions (RHNe, EMS, NOMAD), afin de remercier le personnel directement confronté à des patients atteints, ou suspectés de l'être, par le Covid-19 en mars et avril. Dans ce sens, il demande qu'une gratification extraordinaire de l'ordre de 1'000 francs (au prorata du taux d'activité) ou l'équivalent en jours de congés compensatoires soit attribué au choix des personnes concernées, ceci en plus du rattrapage des heures supplémentaires effectuées ou de leur paiement selon la CCT Santé 21.

De plus, la crise du Covid-19 a permis un constat unanime en Suisse : le personnel infirmier est en nombre insuffisant, le personnel infirmier spécialisé plus particulièrement. Il s'agira certes d'en former encore plus, mais la réponse la plus efficace serait de maintenir en emploi le personnel formé et expérimenté, car celui-ci quitte trop précocement sa profession, en raison notamment du manque de valorisation (manque d'autonomie, lassitude, horaires, salaire, etc.). Pour contrer ce mouvement, les pistes sont multiples, l'Association suisse des infirmières et infirmiers (ASI) l'a encore rappelé en avril aux parlementaires fédéraux. Or, la plupart de ces mesures sont aux mains des cantons !

Aussi, le groupe PopVertsSol demande également que le Conseil d'État reprenne rapidement les réflexions sur les conditions-cadres de travail du personnel soignant, afin de bénéficier à l'avenir d'un personnel qualifié en suffisance. Il s'agira dès lors d'aborder ces réflexions sous l'angle de la plus-value apportée par ses prestations et non principalement de ses coûts.

**Demande d'urgence : OUI**

**Auteur ou premier signataire :** *prénom, nom* (obligatoire) :

Brigitte Neuhaus

<b>Autres signataires</b> ( <i>prénom, nom</i> ) :	<b>Autres signataires suite</b> ( <i>prénom, nom</i> ) :	<b>Autres signataires suite</b> ( <i>prénom, nom</i> ) :
Doris Angst	Jean-Jacques Aubert	Diego Fischer
Johanna Lott Fischer	François Konrad	Zoé Bachmann
Sébastien Frochaux	Cédric Dupraz	Michaël Berly
Richard Gigon	Veronika Pantillon	Sera Pantillon
Philippe Weissbrodt	Daniel Sigg	Laurent Debrot
Clarence Chollet	Théo Bregnard	Sarah Blum
Armin Kapetanovic	Daniel Ziegler	Sven Erard
Emma Chollet Ramampandra	Gabrielle Würgler	Patrick Herrmann

## VERSION AMENDÉE

### GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – RECOMMANDATION

<i>À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé</i>	<b>Date</b> 29.04.2020	<b>Heure</b> 12h32	<b>Numéro</b> 20.136	<b>Département(s)</b> DSRS
	Annule et remplace			

**Auteur(s) : Groupe PopVertsSol**

**Titre : Quelle reconnaissance pour le personnel des institutions de soins engagé dans la lutte contre le Covid-19 ?**

**Contenu :**

Pendant la période de la crise du Covid-19, la prise en charge des patients atteints par ce virus a soumis notamment le personnel soignant, quel que soit son lieu d'activité (RHNe, EMS, NOMAD), à des conditions de travail que l'on peut qualifier d'extrêmes, provoquant pour beaucoup un stress et une fatigue intenses, souvent accompagnés d'un bouleversement de leur vie privée.

C'est pourquoi le Grand Conseil demande au Conseil d'État d'agir auprès des partenaires sociaux afin que le personnel, exposé à des conditions de travail extrêmes durant la crise du Covid-19, qu'il s'agisse des collaboratrices et collaborateurs des institutions de soins, de même que tous les autres travailleurs et travailleuses aux fonctions essentielles pour la vie de la communauté, soit reconnu par une gratification extraordinaire.

Le Grand Conseil demande également que le Conseil d'État reprenne rapidement les réflexions, avec les différents partenaires sociaux concernés, sur les conditions-cadre de travail du personnel soignant et de tous les travailleurs et travailleuses aux fonctions essentielles pour la vie de la communauté, afin de bénéficier à l'avenir d'un personnel qualifié en suffisance. Il s'agira dès lors d'aborder ces réflexions sous l'angle de la plus-value apportée par ses prestations et non principalement de ses coûts.

Le Grand Conseil tient d'ores et déjà à remercier vivement le personnel soignant et de manière générale le personnel des institutions de soins, les travailleurs et travailleuses actifs dans les autres domaines essentiels pour la vie de la communauté, le service de la santé publique et le Département des finances et de la santé pour leur engagement conséquent et constant, ainsi que pour la réponse adaptée et efficace qu'ils ont pu apporter à la lutte contre le Covid-19, en assurant à la population les soins professionnels indispensables.

**Développement (facultatif) :**

Pendant la phase aiguë de la crise du Covid-19 que nous venons de traverser, la prise en charge des patients atteints par le Covid-19, ou suspectés de l'être, a soumis notamment le personnel soignant, quel que soit son lieu d'activité (RHNe, EMS, NOMAD), à des conditions de travail que l'on peut qualifier d'extrêmes, provoquant pour beaucoup un stress et une fatigue intenses, souvent accompagnés d'un bouleversement de leur vie privée.

À titre d'exemples, voici quelques-unes des difficultés cumulées auxquelles le personnel des institutions de soins a été confronté :

- mise en danger de sa santé par un risque de contamination, limitation de l'utilisation du matériel de protection par crainte de rupture de stock, directives de protection modifiées presque quotidiennement ;
- risque et crainte de contaminer les autres patients et sa propre famille ;
- capacité d'adaptation sollicitée à son maximum : nouveaux processus de travail, nouveaux cahiers des charges et bouleversement des équipes ;
- responsabilité accrue pour le personnel infirmier et médical face à des patients souvent très instables, particulièrement dans les unités comme les urgences, les soins intensifs ou les unités spéciales Covid-19, dans une situation inédite. À cela s'ajoute un devoir d'encadrement, de formation et de supervision des collaborateurs venus en renfort, internes ou non à l'institution (collègues non spécialisés, armée, protection civile, etc.) ;
- épuisement émotionnel, malgré l'espace de parole Covid-19 mis en place au RHNE, avec la collaboration du CNP ;
- communication difficile avec les familles dans des conditions inédites ;
- sont venues s'ajouter, à mi-mars, les conséquences de la levée par le Conseil fédéral des articles de la Loi sur le travail concernant la durée du temps de travail et de repos.

La population a pris la mesure de l'engagement sans faille du personnel de nos institutions de soins, en émettant de nombreux signes de reconnaissance.

Qu'en est-il des institutions de soins elles-mêmes et du canton ?

À notre connaissance, un seul signe a été donné, le 31 mars, par le Conseil d'État neuchâtelois, en finançant dès le 1<sup>er</sup> avril, au lieu de décembre 2020, la revalorisation de la grille salariale de la CCT Santé 21 de 1,2%. Cette augmentation était prévue pour 2020 au plus tard dans le protocole d'accord datant d'octobre 2016. À noter que cela représente environ 50 francs à 80 francs par mois à temps plein.

Nous saluons ce geste, même s'il n'est pas une réponse spécifique à l'effort extraordinaire fourni dans la lutte contre le Covid-19 et ne résout pas la problématique de la revalorisation globale des professions de santé. Ceci d'autant plus que, le lendemain, ce même personnel à bout de souffle recevait la nouvelle de Prévoyance.ne : le taux de rémunération de leurs avoirs dans la caisse de pensions passait de 1,5% à 0%.

De plus, fin avril déjà, les cantons ont repris les activités non urgentes, ce qui signifie réorganiser les institutions pour accueillir de nouveaux patients, notamment chirurgicaux, tout en gardant le niveau d'alerte élevé en cas de recrudescence des cas Covid-19, ne laissant ainsi aucun répit au personnel pour récupérer de la fatigue et du stress subis.

C'est pourquoi le groupe PopVertsSol demande que des mesures concrètes soient prises par le Conseil d'État et les institutions (RHNe, EMS, NOMAD), afin de remercier le personnel directement confronté à des patients atteints, ou suspectés de l'être, par le Covid-19 en mars et avril. Dans ce sens, il demande qu'une gratification extraordinaire de l'ordre de 1'000 francs (au prorata du taux d'activité) ou l'équivalent en jours de congés compensatoires soit attribué au choix des personnes concernées, ceci en plus du rattrapage des heures supplémentaires effectuées ou de leur paiement selon la CCT Santé 21.

De plus, la crise du Covid-19 a permis un constat unanime en Suisse : le personnel infirmier est en nombre insuffisant, le personnel infirmier spécialisé plus particulièrement. Il s'agira certes d'en former encore plus, mais la réponse la plus efficace serait de maintenir en emploi le personnel formé et expérimenté, car celui-ci quitte trop précocement sa profession, en raison notamment du manque de valorisation (manque d'autonomie, lassitude, horaires, salaire, etc.). Pour contrer ce mouvement, les pistes sont multiples, l'Association suisse des infirmières et infirmiers (ASI) l'a encore rappelé en avril aux parlementaires fédéraux. Or, la plupart de ces mesures sont aux mains des cantons !

Aussi, le groupe PopVertsSol demande également que le Conseil d'État reprenne rapidement les réflexions sur les conditions-cadres de travail du personnel soignant, afin de bénéficier à l'avenir d'un personnel qualifié en suffisance. Il s'agira dès lors d'aborder ces réflexions sous l'angle de la plus-value apportée par ses prestations et non principalement de ses coûts.

**Demande d'urgence : OUI**

**Auteur ou premier signataire : *prénom, nom* (obligatoire) :**

Brigitte Neuhaus

<b>Autres signataires (<i>prénom, nom</i>) :</b>	<b>Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :</b>	<b>Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :</b>
Doris Angst	Jean-Jacques Aubert	Diego Fischer
Johanna Lott Fischer	François Konrad	Zoé Bachmann
Sébastien Frochaux	Cédric Dupraz	Michaël Berly
Richard Gigon	Veronika Pantillon	Sera Pantillon
Philippe Weissbrodt	Daniel Sigg	Laurent Debrot
Clarence Chollet	Théo Bregnard	Sarah Blum
Armin Kapetanovic	Daniel Ziegler	Sven Erard
Emma Chollet Ramampandra	Gabrielle Würigler	Patrick Herrmann